

DOCUMENT CADRE PROGRAMME MONDIAL D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

PROGRAMME MONDIAL D'APPUI
AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES



WORLD ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT
ASSOCIATION MONDIALE POUR LE DEVELOPPEMENT
世界发展协会
الرابطة العالمية للتنمية
Всемирная ассоциация по развитию
ASOCIACIÓN MUNDIAL PARA EL DESARROLLO

DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PEUPLES

— UNE VISION MONDIALE —
UNE MISSION DE L'AMD



WORLD ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT
ASSOCIATION MONDIALE POUR LE DEVELOPPEMENT
世界发展协会
الرابطة العالمية للتنمية
Всемирная ассоциация по развитию
ASOCIACIÓN MUNDIAL PARA EL DESARROLLO

DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PEUPLES

— UNE VISION MONDIALE —
UNE MISSION DE L'AMD

SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	5
AVANT-PROPOS.....	6
INTRODUCTION.....	7
I — NATURE, PORTÉE ET POSITIONNEMENT DU PROGRAMME.....	9
II — CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	11
III — VISION, OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS.....	13
III.1. Vision.....	13
III.2. Objectif général.....	13
III.3. Objectifs spécifiques.....	13
III.4. Résultats attendus.....	13
IV — AXES STRATÉGIQUES ET DOMAINES D'INTERVENTION.....	16
IV.1. Axe stratégique 1 : Gouvernance locale.....	16
IV.2. Axe stratégique 2 : Planification territoriale.....	16
IV.3. Axe stratégique 3 : Services publics locaux.....	16
IV.4. Axe stratégique 4 : Développement économique local.....	17
IV.5. Axe stratégique 5 : Finances locales.....	17
IV.6. Domaines d'intervention et complémentarités.....	17
V — ARCHITECTURE ET ORGANISATION DU PROGRAMME.....	19
V.1. Structuration générale du Programme.....	19
V.2. Articulation entre Programme, projets et initiatives.....	19
V.3. Rôle des observatoires mondiaux et structures opérationnelles.....	20
V.4. Évolutivité et adaptabilité du cadre programmatique.....	20
VI — GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU PROGRAMME.....	22
VI.1. Enjeux de la gouvernance du Programme.....	22
VI.2. Principes généraux de gouvernance.....	22
VI.3. Niveau stratégique de gouvernance.....	22
VI.4. Pilotage programmatique sectoriel.....	23
VI.5. Articulation avec les États et les partenaires.....	23
VII — MISE EN ŒUVRE ET INSCRIPTION DES PROJETS.....	25
VII.1. Logique générale de mise en œuvre.....	25

VII.2. Inscription des projets dans le Programme.....	25
VII.3. Coordination opérationnelle.....	25
VIII – PARTENARIATS, FINANCEMENT ET DURABILITÉ.....	28
VIII.1. Partenariats stratégiques.....	28
VIII.2. Mobilisation et gestion des ressources financières.....	28
VIII.3. Mécanismes de financement programmatique.....	28
VIII.4. Durabilité financière du Programme.....	29
IX – SUIVI, ÉVALUATION, REDEVABILITÉ ET COMMUNICATION.....	31
IX.1. Cadre de résultats et indicateurs sectoriels.....	31
IX.2. Dispositif de suivi et d'évaluation.....	31
IX.3. Redevabilité et communication des résultats.....	31
X – GESTION DES RISQUES, CONFORMITÉ ET PÉRENNITÉ.....	34
X.1. Gestion des risques et conformité.....	34
X.2. Durabilité institutionnelle et opérationnelle.....	34
CONCLUSION.....	35

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Programme mondial d'appui au développement des collectivités locales constitue le cadre programmatique sectoriel à travers lequel l'Association Mondiale pour le Développement (AMD) structure son engagement en faveur du renforcement de la gouvernance territoriale, de la décentralisation et du développement local durable. Il vise à accompagner les collectivités territoriales dans l'amélioration de leurs capacités institutionnelles, de leurs mécanismes de gestion et de leur aptitude à répondre efficacement aux besoins des populations.

Dans de nombreux pays, les collectivités locales jouent un rôle croissant dans la mise en œuvre des politiques publiques, la gestion des services de proximité et l'organisation du développement territorial. Toutefois, elles demeurent souvent confrontées à des contraintes structurelles importantes liées à la faiblesse des capacités administratives, aux insuffisances de financement local, aux limites des mécanismes de planification territoriale et aux difficultés de coordination entre les différents niveaux de gouvernance.

Face à ces enjeux, le Programme mondial d'appui au développement des collectivités locales propose une approche intégrée visant à renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des administrations territoriales, tout en soutenant des dynamiques locales de développement plus inclusives, résilientes et durables.

Le Programme s'inscrit dans les principaux cadres internationaux relatifs au développement territorial durable, notamment l'Objectif de Développement Durable 11 consacré aux villes et communautés durables, l'ODD 16 relatif aux institutions efficaces et les orientations internationales en matière de gouvernance locale, de décentralisation et de territorialisation des politiques publiques.

À travers ses orientations stratégiques, le Programme vise à promouvoir des collectivités locales capables d'assurer une gestion efficace des territoires, de renforcer la participation citoyenne, d'améliorer les services publics locaux et de soutenir durablement le développement économique, social et environnemental des communautés.

AVANT-PROPOS

Les collectivités locales occupent aujourd'hui une place centrale dans les dynamiques de développement territorial et dans la mise en œuvre des politiques publiques de proximité. Leur rôle dans l'organisation des services publics locaux, l'aménagement du territoire, le développement économique local et la gestion des dynamiques communautaires devient de plus en plus déterminant pour la cohésion sociale et le développement durable.

Les processus de décentralisation engagés dans plusieurs pays ont progressivement renforcé les responsabilités des collectivités territoriales. Toutefois, les capacités institutionnelles, techniques et financières nécessaires à l'exercice efficace de ces responsabilités demeurent souvent insuffisantes. Les administrations locales sont fréquemment confrontées à des contraintes liées à la faiblesse des ressources, aux déficits de gouvernance, aux limites des systèmes de planification et à l'insuffisance des infrastructures territoriales.

Par ailleurs, les transformations démographiques, les dynamiques d'urbanisation, les vulnérabilités climatiques et les inégalités territoriales accentuent les pressions exercées sur les collectivités locales. Ces évolutions nécessitent des approches plus intégrées et plus résilientes de gestion territoriale et de développement local.

Dans ce contexte, l'Association Mondiale pour le Développement inscrit son action dans une approche programmatique structurée à travers le Programme mondial d'appui au développement des collectivités locales. Ce cadre vise à soutenir durablement les collectivités territoriales dans le renforcement de leurs capacités et dans la consolidation de systèmes de gouvernance locale plus efficaces, inclusifs et durables.

H. Benjamin GNIMADI

Président Exécutif

INTRODUCTION

Le développement des collectivités locales constitue aujourd'hui un enjeu majeur des politiques de gouvernance et de développement durable. Les territoires représentent des espaces stratégiques d'organisation des services publics, de participation citoyenne, de développement économique et de gestion des ressources locales. Leur capacité à assurer efficacement ces fonctions influence directement la qualité de vie des populations et la cohésion territoriale.

Dans de nombreux contextes, les collectivités locales demeurent confrontées à des contraintes structurelles limitant leur capacité d'action. Les insuffisances en matière de planification territoriale, les difficultés de gestion administrative et financière, la faiblesse des ressources humaines qualifiées et l'accès limité aux mécanismes de financement local réduisent l'efficacité des politiques territoriales.

Les défis liés à l'urbanisation rapide, à la croissance démographique, aux changements climatiques et aux inégalités spatiales renforcent davantage la nécessité de consolider les capacités des collectivités territoriales. Les territoires sont appelés à jouer un rôle croissant dans la résilience des populations, l'organisation des services de proximité et l'accompagnement des transformations économiques et sociales.

Parallèlement, les interventions liées au développement territorial restent souvent fragmentées entre plusieurs dispositifs institutionnels insuffisamment coordonnés. Cette dispersion limite la cohérence des politiques locales et réduit leur capacité à produire des effets durables à l'échelle des territoires.

Le Programme mondial d'appui au développement des collectivités locales répond à cette nécessité de structuration territoriale. Il vise à offrir un cadre stratégique capable d'accompagner durablement les collectivités territoriales dans le renforcement de leurs capacités de gouvernance, de gestion et de développement local.

I –

NATURE, PORTÉE ET POSITIONNEMENT DU PROGRAMME



Le Programme mondial d'appui au développement des collectivités locales constitue le cadre programmatique sectoriel à travers lequel l'Association Mondiale pour le Développement structure son engagement dans les domaines de la gouvernance territoriale, de la décentralisation et du développement local durable.

Le Programme privilégie une approche systémique destinée à renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles, techniques et financières des collectivités territoriales. Il vise également à améliorer la qualité de la gestion locale, la participation citoyenne et la territorialisation des politiques publiques.

Sa portée couvre notamment la gouvernance locale, la planification territoriale, les finances locales, l'aménagement du territoire, les services publics de proximité, le développement économique local, la résilience territoriale et les mécanismes de coopération entre collectivités.

Au sein de l'architecture de l'AMD, le Programme assure l'articulation entre les orientations stratégiques liées au développement territorial et les interventions opérationnelles soutenues à l'échelle locale et communautaire.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION



Les collectivités locales occupent une place de plus en plus importante dans la mise en œuvre des politiques publiques et dans la gestion des dynamiques territoriales. Les processus de décentralisation engagés dans plusieurs pays ont progressivement transféré aux administrations territoriales des responsabilités croissantes en matière de développement local, de gestion des services publics et de planification territoriale.

Malgré ces évolutions, de nombreuses collectivités territoriales demeurent confrontées à des contraintes structurelles importantes. Les insuffisances de ressources financières, les faibles capacités techniques et administratives, les limites des systèmes de gouvernance locale et l'insuffisance des infrastructures territoriales réduisent leur capacité à répondre efficacement aux besoins des populations. Les défis liés à l'urbanisation, aux changements climatiques, aux pressions démographiques et aux inégalités territoriales accentuent davantage ces vulnérabilités. Les collectivités locales doivent aujourd'hui faire face à des besoins croissants en matière de services publics, d'aménagement urbain et rural, de gestion environnementale et de résilience territoriale.

Par ailleurs, les politiques territoriales demeurent souvent fragmentées entre plusieurs dispositifs institutionnels et sectoriels insuffisamment coordonnés. Cette dispersion limite la cohérence des interventions et réduit la capacité des collectivités à développer des stratégies territoriales intégrées et durables. Face à ces enjeux, la mise en place de cadres programmatiques intégrés apparaît comme une nécessité stratégique. Une approche structurée permet de renforcer les capacités de gouvernance locale, d'améliorer la coordination territoriale et de soutenir durablement les dynamiques de développement local.

Le Programme mondial d'appui au développement des collectivités locales s'inscrit dans cette perspective. Il constitue un cadre stratégique destiné à accompagner les collectivités territoriales dans le renforcement de leurs capacités institutionnelles et dans la consolidation de systèmes de gouvernance locale plus efficaces, inclusifs et résilients.

III –

VISION, OBJECTIF ET RÉSULTATS ATTENDUS



III.1. Vision

La vision portée par le Programme mondial d'appui au développement des collectivités locales vise à contribuer à l'émergence de collectivités territoriales capables d'assurer une gouvernance locale efficace, inclusive et durable, tout en renforçant la résilience des territoires et l'amélioration des conditions de vie des populations.

III.2. Objectif général

L'objectif général du Programme mondial d'appui au développement des collectivités locales consiste à structurer et renforcer les interventions destinées à améliorer les capacités institutionnelles, administratives, financières et techniques des collectivités territoriales afin de soutenir des dynamiques durables de gouvernance locale et de développement territorial.

III.3. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du Programme sont les suivants :

- Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des collectivités territoriales ;
- Améliorer les mécanismes de gouvernance locale et de participation citoyenne ;
- Soutenir la planification territoriale et l'aménagement durable des territoires ;
- Renforcer les capacités de gestion financière et administrative des collectivités locales ;
- Développer les services publics de proximité et améliorer leur accessibilité ;
- Promouvoir le développement économique local et la résilience territoriale ;
- Consolider les mécanismes de coopération territoriale et de coordination institutionnelle.

III.4. Résultats attendus

Les résultats attendus du Programme portent sur des changements structurels visant à renforcer durablement les capacités des collectivités locales et la qualité des systèmes de gouvernance territoriale.

Les principaux résultats attendus sont notamment les suivants :

- Une amélioration des capacités institutionnelles et administratives des collectivités territoriales ;
- Un renforcement des mécanismes de gouvernance locale et de participation citoyenne ;
- Une amélioration des dispositifs de planification et de gestion territoriale ;
- Une progression de la qualité et de l'accessibilité des services publics locaux ;
- Un renforcement des capacités de gestion financière locale ;
- Une consolidation des dynamiques de développement économique local ;

- Une amélioration de la résilience des territoires face aux vulnérabilités économiques, sociales et environnementales.

SYNTHÈSE — SECTION III

Objectifs spécifiques et résultats attendus du Programme



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- 1 Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des collectivités territoriales
- 2 Améliorer les mécanismes de gouvernance locale et de participation citoyenne
- 3 Soutenir la planification territoriale et l'aménagement durable des territoires
- 4 Renforcer les capacités de gestion financière et administrative des collectivités locales
- 5 Développer les services publics de proximité et améliorer leur accessibilité
- 6 Promouvoir le développement économique local et la résilience territoriale
- 7 Consolider les mécanismes de coopération territoriale et de coordination institutionnelle



RÉSULTATS ATTENDUS

- 1 Une amélioration des capacités institutionnelles et administratives des collectivités territoriales
- 2 Un renforcement des mécanismes de gouvernance locale et de participation citoyenne
- 3 Une amélioration des dispositifs de planification et de gestion territoriale
- 4 Une progression de la qualité et de l'accessibilité des services publics locaux
- 5 Un renforcement des capacités de gestion financière locale
- 6 Une consolidation des dynamiques de développement économique local
- 7 Une amélioration de la résilience des territoires face aux vulnérabilités économiques et sociales

Synthèse — objectifs spécifiques et résultats attendus du Programme mondial d'appui au développement des collectivités locales

IV —

AXES STRATÉGIQUES ET DOMAINES D'INTERVENTION



Les axes stratégiques du Programme mondial d'appui au développement des collectivités locales constituent les principaux cadres d'orientation destinés à structurer les interventions soutenues dans les domaines de la gouvernance territoriale, du développement local et de la décentralisation.

Cette structuration vise à renforcer la cohérence des politiques territoriales, à améliorer les capacités des collectivités locales et à soutenir des dynamiques de développement territorial plus intégrées, inclusives et résilientes.

SYNTHÈSE – SECTION IV Les cinq axes stratégiques du Programme		
N°	AXE STRATÉGIQUE	INTERVENTIONS CLÉS
1	Gouvernance locale et renforcement institutionnel Modernisation, capacités, coordination	Modernisation administrative locale · Capacités institutionnelles · Mécanismes de gouvernance · Coordination territoriale
2	Planification territoriale et aménagement durable Outils de planification, aménagement	Outils de planification locale · Gestion urbaine et rurale · Aménagement du territoire · Intégration des enjeux environnementaux
3	Services publics locaux et inclusion territoriale Infrastructures, accès, inclusion	Infrastructures locales · Services administratifs locaux · Accès aux services essentiels · Réduction des inégalités territoriales
4	Développement économique local et résilience territoriale Économie locale, résilience	Dynamiques économiques territoriales · Soutien aux initiatives locales · Économie territoriale · Capacités locales de résilience
5	Finances locales et gestion territoriale Budget, financement, ressources	Gestion budgétaire locale · Mécanismes de financement territorial · Mobilisation des ressources locales

IV.1. Axe stratégique 1 : Gouvernance locale et renforcement institutionnel

Le premier axe stratégique vise à renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et administratives des collectivités territoriales afin d'améliorer leur efficacité et leur capacité de gestion publique locale.

Les interventions soutenues concernent notamment la modernisation administrative locale, le développement des capacités institutionnelles, l'amélioration des mécanismes de gouvernance et le renforcement des dispositifs de coordination territoriale.

IV.2. Axe stratégique 2 : Planification territoriale et aménagement durable

Le deuxième axe stratégique porte sur le renforcement des mécanismes de planification territoriale et d'aménagement durable afin de favoriser une gestion plus équilibrée et plus résiliente des territoires.

Les interventions soutenues concernent notamment les outils de planification locale, la gestion urbaine et rurale, l'aménagement du territoire et l'intégration des enjeux environnementaux et climatiques dans les politiques territoriales.

IV.3. Axe stratégique 3 : Services publics locaux et inclusion territoriale

Le troisième axe stratégique vise à améliorer l'accès des populations aux services publics de proximité et à renforcer l'inclusion territoriale.

Les interventions portent notamment sur le développement des infrastructures locales, l'amélioration des services administratifs locaux, l'accès aux services essentiels et la réduction des inégalités territoriales.

IV.4. Axe stratégique 4 : Développement économique local et résilience territoriale

Le quatrième axe stratégique est consacré au développement économique local et au renforcement de la résilience des territoires face aux vulnérabilités économiques, sociales et environnementales.

Les interventions soutenues concernent notamment l'appui aux dynamiques économiques territoriales, le soutien aux initiatives locales, la promotion de l'économie territoriale et le développement des capacités locales de résilience.

IV.5. Axe stratégique 5 : Finances locales et gestion territoriale

Le cinquième axe stratégique vise à renforcer les capacités financières et les mécanismes de gestion des collectivités territoriales afin d'améliorer leur autonomie et leur capacité d'investissement local.

Les interventions portent notamment sur la gestion budgétaire locale, les mécanismes de financement territorial, la mobilisation des ressources locales et le renforcement des capacités de gestion financière des collectivités.

IV.6. Domaines d'intervention et complémentarités intersectorielles

Les axes stratégiques du Programme se déclinent en plusieurs domaines d'intervention liés à la gouvernance territoriale, à la décentralisation, aux services publics locaux, au développement économique local et à l'aménagement du territoire.

Le Programme entretient également des complémentarités avec les secteurs du développement économique, du capital humain, de l'environnement, de l'administration publique et des infrastructures territoriales afin de renforcer la cohérence des dynamiques de développement local durable.

V –

ARCHITECTURE ET ORGANISATION DU PROGRAMME



L'architecture du Programme mondial d'appui au développement des collectivités locales est conçue pour assurer la cohérence, la continuité et la complémentarité des interventions soutenues dans les domaines de la gouvernance territoriale et du développement local. Cette organisation vise à renforcer l'articulation entre les orientations stratégiques du Programme, les politiques publiques territoriales et les initiatives opérationnelles mises en œuvre à l'échelle locale.

Cette structuration permet également d'améliorer la coordination des acteurs territoriaux, de renforcer la lisibilité des interventions et de consolider les dynamiques institutionnelles liées à la décentralisation et au développement durable des territoires.

V.1. Structuration générale du Programme

La structuration générale du Programme vise à organiser les interventions soutenues autour d'un cadre programmatique cohérent capable d'articuler les dimensions institutionnelles, territoriales, économiques et sociales du développement local.

Cette organisation permet de distinguer les fonctions d'orientation stratégique, de coordination programmatique et de mise en œuvre opérationnelle. Elle contribue à renforcer la cohérence des interventions et à améliorer la consolidation des résultats produits à l'échelle territoriale.

V.2. Articulation entre Programme, projets et initiatives

L'articulation entre le Programme et les projets vise à inscrire les différentes initiatives territoriales dans une dynamique cohérente de développement local durable et de renforcement des collectivités territoriales.

Les projets soutenus dans les domaines de la gouvernance locale, de la planification territoriale et des services publics locaux sont ainsi considérés comme des contributions complémentaires à une stratégie programmatique plus large. Cette approche favorise la complémentarité des interventions et limite les risques de fragmentation territoriale.

SYNTHÈSE — SECTION V

Architecture et organisation du Programme



Architecture du Programme mondial d'appui au développement des collectivités locales

V.3. Rôle des observatoires mondiaux et structures opérationnelles de l'AMD

Les observatoires et structures techniques de l'AMD jouent un rôle essentiel dans l'analyse des dynamiques territoriales, la production de données locales et l'appui à la prise de décision publique à l'échelle des collectivités territoriales.

Leur contribution permet d'améliorer les diagnostics territoriaux, de renforcer les capacités de suivi des politiques locales et de soutenir l'élaboration d'orientations adaptées aux réalités économiques, sociales et environnementales des territoires.

V.4. Évolutivité et adaptabilité du cadre programmatique

Le Programme mondial d'appui au développement des collectivités locales est conçu comme un cadre évolutif capable de s'adapter aux transformations territoriales, aux évolutions institutionnelles et aux nouveaux enjeux liés à la gouvernance locale et au développement durable.

Cette flexibilité permet d'intégrer progressivement de nouvelles priorités liées à l'urbanisation, à la résilience climatique, aux mutations économiques locales et aux dynamiques communautaires, tout en assurant la continuité et la pertinence des interventions soutenues.

VI —

GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU PROGRAMME



La gouvernance du Programme mondial d'appui au développement des collectivités locales constitue un levier stratégique destiné à assurer la cohérence, l'efficacité et la durabilité des interventions soutenues dans les domaines de la gouvernance territoriale et du développement local.

Cette gouvernance vise à renforcer les mécanismes de coordination institutionnelle, à améliorer le pilotage des dynamiques territoriales et à favoriser une meilleure articulation entre les différents niveaux de gouvernance publique.

VI.1. Enjeux de la gouvernance du Programme

Les enjeux de gouvernance liés au Programme concernent principalement la capacité des collectivités territoriales et des institutions publiques à conduire des politiques territoriales cohérentes, inclusives et adaptées aux besoins des populations.

Dans cette perspective, le Programme privilégie des mécanismes de gouvernance capables de soutenir la coordination territoriale, la participation citoyenne et l'amélioration des capacités locales de gestion publique.

VI.2. Principes généraux de gouvernance

L'organisation de la gouvernance du Programme repose sur des principes destinés à assurer la transparence, la clarté des responsabilités et la cohérence des interventions soutenues à l'échelle territoriale.

Cette approche privilégie également l'appropriation institutionnelle des dynamiques de développement local, la participation des acteurs territoriaux et le renforcement des capacités de coordination entre les différents niveaux de gouvernance.



VI.3. Niveau stratégique de gouvernance

Le niveau stratégique du Programme est chargé de définir les grandes orientations liées au développement territorial, d'assurer la cohérence institutionnelle du Programme

et de renforcer son alignement avec les cadres nationaux et internationaux relatifs à la gouvernance locale et à la décentralisation.

Cette fonction stratégique contribue également à intégrer les évolutions territoriales, économiques et environnementales susceptibles d'influencer les politiques de développement local et les mécanismes de gouvernance territoriale.

VI.4. Pilotage programmatique sectoriel

Le pilotage programmatique sectoriel vise à assurer la traduction des orientations stratégiques en cadres opérationnels cohérents et adaptés aux réalités des territoires et des collectivités locales.

Cette approche permet de renforcer le suivi des interventions, d'améliorer la coordination des actions territoriales et de soutenir la consolidation des résultats produits dans les domaines de la gouvernance locale et du développement territorial.

VI.5. Articulation avec les États et les partenaires

Le Programme prévoit des mécanismes d'articulation étroite avec les États, les collectivités territoriales, les institutions publiques, les structures techniques et les acteurs intervenant dans les domaines du développement territorial et de la gouvernance locale.

Cette articulation vise à renforcer l'alignement des interventions avec les politiques publiques territoriales, à favoriser la cohérence des stratégies locales et à soutenir la mobilisation coordonnée des expertises techniques et institutionnelles nécessaires au développement durable des territoires.

VII —

MISE EN ŒUVRE ET INSCRIPTION DES PROJETS



La mise en œuvre du Programme mondial d'appui au développement des collectivités locales repose sur une logique de cohérence territoriale destinée à inscrire les interventions soutenues dans des dynamiques durables de gouvernance locale et de développement territorial.

Cette approche privilégie l'intégration des projets dans les politiques publiques locales, les stratégies territoriales et les dispositifs institutionnels existants afin de renforcer la continuité des transformations engagées à l'échelle des territoires.

VII.1. Logique générale de mise en œuvre

La logique générale de mise en œuvre vise à assurer l'alignement des interventions avec les orientations stratégiques du Programme et les priorités des collectivités territoriales et des États.

Les actions soutenues sont conçues de manière à renforcer durablement les capacités des collectivités locales, à améliorer la qualité des services publics territoriaux et à soutenir les dynamiques de développement local durable.

VII.2. Inscription des projets dans le Programme

L'inscription des projets dans le Programme constitue un mécanisme destiné à renforcer la cohérence des interventions territoriales et leur contribution aux objectifs sectoriels poursuivis.

Chaque projet est ainsi considéré comme une composante d'une dynamique territoriale plus large visant à améliorer la gouvernance locale, la résilience des territoires et la qualité du développement territorial.

SYNTHÈSE – SECTION VII

Cycle de mise en œuvre et d'inscription des projets



Cycle de mise en œuvre du Programme mondial d'appui au développement des collectivités locales

VII.3. Coordination opérationnelle

La coordination opérationnelle vise à améliorer les synergies entre les interventions soutenues dans les domaines de la gouvernance locale, du développement territorial et des services publics de proximité.

Elle contribue à renforcer l'efficacité des actions territoriales, à limiter les risques de duplication des initiatives et à optimiser l'utilisation des ressources techniques et institutionnelles mobilisées à l'échelle locale.

VIII —

PARTENARIATS, FINANCEMENT ET DURABILITÉ



Le développement des collectivités locales nécessite une mobilisation coordonnée des institutions publiques, des acteurs territoriaux, des structures techniques et des organisations intervenant dans les domaines du développement local et de la gouvernance territoriale.

Le Programme privilégie ainsi des approches partenariales destinées à renforcer la cohérence des politiques territoriales, à améliorer la qualité des interventions locales et à soutenir des dynamiques durables de développement territorial.

VIII.1. Partenariats stratégiques

Les partenariats stratégiques développés dans le cadre du Programme visent à renforcer la coopération entre les collectivités territoriales, les administrations publiques, les structures techniques, les organisations communautaires et les acteurs du développement local.

Ces partenariats contribuent au partage d'expertise, à la mutualisation des ressources et au développement de solutions adaptées aux réalités institutionnelles, sociales et économiques des territoires.

VIII.2. Mobilisation et gestion des ressources financières

La mobilisation des ressources financières vise à soutenir durablement les interventions liées au développement territorial et au renforcement des collectivités locales.

La gestion des ressources repose sur des principes de transparence, de redevabilité et d'efficacité afin de garantir une utilisation cohérente des financements mobilisés et de renforcer la crédibilité du Programme.



VIII.3. Mécanismes de financement programmatique

Le Programme privilégie des mécanismes de financement capables de soutenir des interventions territoriales de moyen et long terme et d'accompagner durablement les dynamiques de développement local.

Ces mécanismes peuvent inclure des dispositifs d'appui programmatique, des mécanismes de financement territorial ou des approches compatibles avec les cadres institutionnels nationaux et les priorités de gouvernance locale.

VIII.4. Durabilité financière du Programme

La durabilité financière du Programme repose sur le renforcement progressif des capacités locales de financement et sur l'intégration des priorités liées au développement territorial dans les politiques publiques et les mécanismes budgétaires nationaux et locaux.

Cette approche vise à soutenir des mécanismes durables de développement local et à réduire la dépendance à des financements ponctuels ou fragmentés.

IX —

SUIVI, ÉVALUATION, REDEVABILITÉ ET COMMUNICATION



Le suivi et l'évaluation du Programme mondial d'appui au développement des collectivités locales constituent des outils essentiels pour apprécier l'évolution des dynamiques territoriales, mesurer les résultats obtenus et renforcer la qualité du pilotage des politiques locales.

Cette démarche vise également à améliorer la transparence des interventions, à renforcer la redevabilité territoriale et à soutenir l'amélioration continue des systèmes de gouvernance locale.

IX.1. Cadre de résultats et indicateurs sectoriels

Le cadre de résultats du Programme vise à mesurer les progrès réalisés dans les domaines de la gouvernance locale, du développement territorial et du renforcement des collectivités territoriales.

Les indicateurs retenus permettent notamment d'apprécier les évolutions liées à la qualité des services publics locaux, aux capacités institutionnelles territoriales, à la participation citoyenne et à la résilience des territoires.

IX.2. Dispositif de suivi et d'évaluation

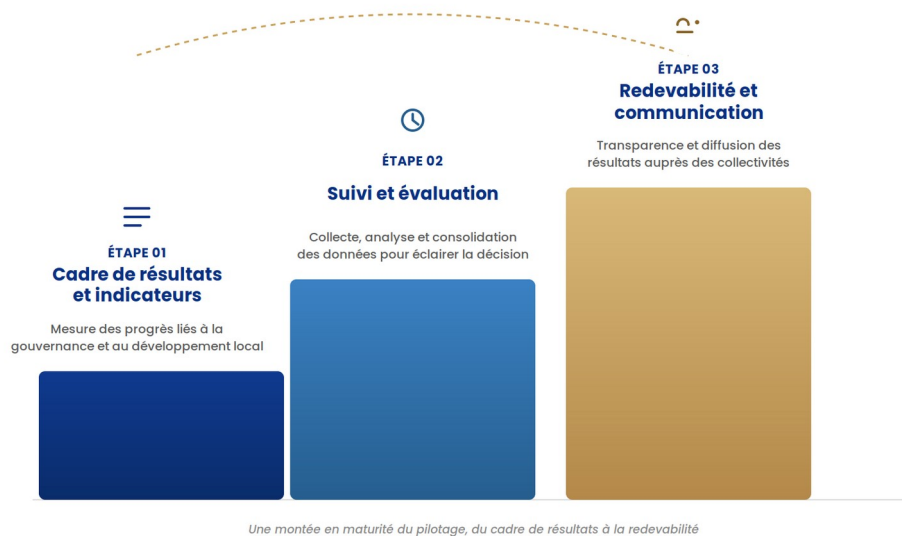
Le dispositif de suivi et d'évaluation vise à mesurer la performance des interventions soutenues et leur contribution aux transformations territoriales recherchées.

Il repose sur des mécanismes de collecte, d'analyse et de consolidation des données permettant d'éclairer la prise de décision et d'améliorer les capacités de pilotage des politiques territoriales.

IX.3. Redevabilité et communication des résultats

La redevabilité du Programme vise à garantir la transparence des interventions, la qualité des informations produites et la diffusion des résultats obtenus auprès des collectivités territoriales et des autres parties prenantes concernées.

La communication des résultats contribue à renforcer la visibilité des dynamiques territoriales soutenues, à valoriser les bonnes pratiques et à favoriser le partage des connaissances liées à la gouvernance locale et au développement territorial.



X —

GESTION DES RISQUES, CONFORMITÉ ET PÉRENNITÉ



Le Programme mondial d'appui au développement des collectivités locales intègre une approche de gestion des risques destinée à renforcer la stabilité, la continuité et la durabilité des interventions soutenues dans les domaines de la gouvernance locale et du développement territorial.

Cette démarche vise à améliorer les capacités d'anticipation des collectivités territoriales et à renforcer leur aptitude à conduire durablement les dynamiques de développement local et de gestion territoriale.

X.1. Gestion des risques et conformité

La gestion des risques vise à identifier et suivre les facteurs susceptibles d'affecter la performance, la continuité et la durabilité des interventions soutenues dans le cadre du Programme.

Les exigences de conformité portent notamment sur le respect des cadres réglementaires, des principes de gouvernance territoriale, des standards administratifs et des mécanismes de transparence et de redevabilité locale.



X.2. Durabilité institutionnelle et opérationnelle

La durabilité institutionnelle du Programme repose sur le renforcement progressif des capacités administratives, techniques et financières des collectivités territoriales ainsi que sur l'appropriation des mécanismes de gouvernance locale et de développement territorial.

La pérennité opérationnelle implique également le développement de capacités locales de gestion, de planification et de coordination permettant d'assurer la continuité des services publics territoriaux et des dynamiques de développement local durable.

CONCLUSION

Le Programme mondial d'appui au développement des collectivités locales constitue un cadre stratégique destiné à renforcer durablement les capacités institutionnelles des collectivités territoriales, la qualité de la gouvernance locale et les dynamiques de développement territorial durable.

À travers une approche intégrée articulant gouvernance territoriale, planification locale, développement économique territorial, services publics de proximité et résilience des territoires, le Programme vise à soutenir des collectivités locales plus efficaces, inclusives et capables de répondre durablement aux besoins des populations.

En renforçant la cohérence des interventions et l'articulation entre les politiques publiques, les collectivités territoriales et les dynamiques locales, le Programme mondial d'appui au développement des collectivités locales contribue à faire du territoire un levier stratégique de développement durable, de cohésion sociale et de transformation économique locale.



WORLD ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT
ASSOCIATION MONDIALE POUR LE DEVELOPPEMENT
世界发展协会
الرابطة العالمية للتنمية
Всемирная ассоциация по развитию
ASOCIACIÓN MUNDIAL PARA EL DESARROLLO

DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PEUPLES

— UNE VISION MONDIALE —
UNE MISSION DE L'AMD